



Modalités pour la création ou le renouvellement de licence SAISON 2011/2012

Documents à retourner au club

- **La fiche d'inscription club** (avec engagement déplacements et autorisation photo)
- **La demande de licence** : Remplir et signer la partie Etat civil ;
Faire signer le certificat médical ;
Faire également remplir la partie «surclassement» pour les jeunes nés entre 1994 et 2003 (excepté 2002). Ce surclassement peut permettre à votre enfant d'évoluer dans la catégorie supérieure, ce qui peut être intéressant pour sa formation ou pour les entraîneurs dans la gestion des équipes
- **L'assurance** : Pour les nouveaux licenciés, choisir une option d'assurance proposée par la Fédération Française de Basket-ball (Cocher la case correspondante **A** ou **B**) ou refuser le contrat (cochez la case « **REFUSE** »)
Pour tous, si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance proposée par la fédération française de basket-ball, seule votre assurance personnelle interviendra en cas d'accident => **Fournir une photocopie de votre assurance accident** individuelle et responsabilité civile.
- **Une photo d'identité** : Format 3 x2 cm avec nom au dos.
- **La Cotisation annuelle** : Voir le tableau récapitulatif des horaires et tarifs.
Le montant de la cotisation annuelle qui comprend l'adhésion et la licence (et éventuellement l'assurance) peut être réglé avec deux ou trois chèques encaissés en octobre, novembre et décembre.

Aides financières et réduction pour l'accès au club

Les "Passeports loisirs" de la CAF sont acceptés.

Pour les jeunes Chaumontais, un **chèque-sport de 20€** est à réclamer en mairie.

Réduction famille : - 20€ pour le 2^{ème} enfant inscrit au club, **licence à 40€** pour le 3^{ème}.

D'autres réductions pourraient être possibles selon les réponses que nous aurons à nos demandes de subvention CNDS.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des trésorières :

Michèle BAILLY : 03.25.32.48.00 ou Valérie HYVRON : 03.25.03.56.34.

Attention ! Seul un dossier complet (en particulier en matière d'assurance) permettra l'établissement de la licence. Nous vous rappelons que la licence est obligatoire pour l'accès aux compétitions.